

---

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Rowell,

Résolu, que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux.

M. Meighen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

Avec le consentement de la Chambre;

Ordonné, que M. Meighen ait la permission de présenter un bill (No 5) Loi modifiant la Loi des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et cinquante-sept minutes p.m., elle s'ajourne à demain.